ART. 33 N° II-1665

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º II-1665

présenté par Mme Cattelot, M. Pellois et M. Thiébaut

#### **ARTICLE 33**

#### ÉTAT B

### Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		/
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	3 700 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	3 700 000
TOTAUX	3 700 000	3 700 000
SOLDE	0	

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapporteurs spéciaux de la mission *Agriculture* souhaitent attirer l'attention sur l'opportunité de maintenir, en 2021, les équivalents temps plein travaillé (ETPT) sous plafond de quatre opérateurs à leur niveau de 2020. En effet, alors que les filières agricole et agroalimentaire qu'ils accompagnent

ART. 33 N° II-1665

et contrôlent sont déjà en crise structurelle, ces établissements devront verser une part considérable des 1,2 milliard d'euros de l'action 5 *Transition agricole* du programme 362 *Écologie* de la mission *Plan de relance* dans des délais très brefs.

La diminution serait de 95 ETPT pour l'Office national des forêts. Il est pris pour hypothèse conventionnelle que le coût de réembauche de ces postes est de 3,7 millions d'euros.

En raison des règles touchant à la recevabilité financière des initiatives parlementaires, cet amendement :

- minore de 3,7 millions d'euros (hors titre 2) en AE et en CP l'action 4 *Moyens communs* du programme 215 *Conduite et pilotage* ;
- majore de 3,7 millions d'euros en AE et en CP l'action 27 *Moyens de mise en œuvre des politiques publiques* du programme 149 *Compétitivité et durabilité*.